

COLLEGES AMPERE ET LUMIERE - OYONNAX

EMPLOI À POURVOIR SUR LES RESEAUX D'EDUCATION PRIORITAIRE REP+ OYONNAX DES COLLEGES AMPERE ET LUMIERE /POSTE DE COORDONNATEUR 9H

BIR n°30 du 22 mai 2017

Réf. : RESEAUX REP+ OYONNAX

Un poste de coordonnateur des réseaux REP+ des collèges Ampère et Lumière d'Oyonnax pour 9h sera vacant au 1^{er} septembre 2017.

Les candidatures doivent être adressées dans un délai de 3 semaines à compter de la parution de la présente offre à l'attention de madame Béatrice CHIROUZE, principale du collège Louis Lumière - Oyonnax de l'académie de Lyon.

La fiche de poste correspondante figure en annexe.

Fiche de renseignements

Structure	Réseau REP + des collèges Lumière et Ampère sur la commune d'Oyonnax
Adresse	61 ROUTE DE LA FORGE 01100 OYONNAX
Contact	
• Téléphone standard	04.74.81.95.55
• fonction de la personne à contacter *	Mme CHIROUZE Béatrice – Principale Collège Lumière
• ligne directe	04.74.81.95.51
• mail	ce.0010035H@ac-lyon.fr
• fax	04.74.81.95.50
Site Internet	http://louislumiere.colleges.ain.fr
Horaires/permanences (avec adresses)	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi de 8 h à 17 h 30 Mercredi de 8 h à 12 h
Public concerné	Elèves du réseau 1 ^{er} et 2 nd degrés
Territoire	OYONNAX
Thématique(s)/domaine(s) d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Educatif ○ Social ○ Médico-social ○ Santé
Missions principales	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du plan pluriannuel de formation du réseau : collecte et analyse des besoins, organisation des parcours, des actions de formation - Animation pédagogique du réseau, accompagnement des équipes d'école et de collège. - Aide à la conception et à la mise en œuvre de projets - Elaboration, suivi de la mise en œuvre et évaluation du contrat réseau - Intégrer des groupes départementaux et/ou académiques - Secrétaire des instances de pilotage. - Organisation des réunions et interventions des personnes ressources - Recueille et actualise les indicateurs nécessaires à l'élaboration du tableau de bord (auto-évaluation du réseau) - Participe à la coordination des travaux menés avec le délégué du préfet, avec le coordonnateur du PRE. - Représente l'institution dans les instances partenariales
Commentaires particuliers	Mi-temps (9 heures)